

## Risques ou incertitudes significatifs relatifs à la situation financière de la Ville de Shawinigan au 31 décembre 2021

---

En lien avec le *Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ)* adopté par le conseil le mardi 8 juin 2021, voici quelques enjeux financiers qui représentent des risques ou incertitudes pour les finances de la Ville de Shawinigan.

### Les subventions provinciales encaissées sur 20 ans à un taux fixe

---

Lorsque la Ville se qualifie pour des subventions provinciales, les sommes qui en découlent lui sont versées par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (« MAMH ») sur une période de 20 ans. C'est le mécanisme mis en place par le MAMH pour compenser pour le capital et les intérêts en lien avec les emprunts conclus par la Ville durant cette période afin de financer les projets ainsi subventionnés.

Cependant, le taux d'intérêt accordé par le MAMH est déterminé lorsque la subvention est confirmée mais il n'est pas révisé durant les 20 ans alors que la Ville doit renouveler sa dette reliée à la subvention à quelques reprises durant cette période à des taux variant selon les conditions du marché obligataire. C'est la norme appliquée par le MAMH pour l'ensemble des municipalités du Québec.

À titre d'exemple, en 2021, la Ville s'est vue confirmer une subvention d'environ 6 millions à laquelle le MAMH attribuait un taux de 1.34% alors que l'intérêt sur la dette reliée à cette subvention a finalement été de 2.85 % pour la Ville. En assumant que la situation ne changera pas dans le futur, cela occasionnera une dépense supplémentaire potentielle de 1 086 000 \$ pour la Ville, répartie sur les 20 prochaines années.

L'écart dans les taux d'intérêt au niveau des subventions versées par le gouvernement provincial peut ainsi représenter un manque à gagner important pour la Ville, en particulier dans un marché dont les taux d'intérêt sont à la hausse.

### La volatilité de certaines dépenses de fonctionnement

---

#### 1) Les taux d'intérêt

Après avoir connu une période de faibles taux d'intérêt, les financements à venir ne se feront pas dans des conditions aussi favorables.

Ainsi, il en coûtera plus cher pour le service de la dette lors des financements et refinancements auxquels la Ville procédera sur le marché obligataire dans les prochaines années.

À titre de référence, l'impact d'une augmentation de 1% du taux d'intérêt est évalué à une moyenne annuelle de 780 000 \$ pour les 5 prochaines années en fonction des refinancements prévus ainsi que d'un nouveau financement de 16 M \$ annuellement :

	2022	2023	2024	2025	2026
Impact d'une hausse de 1%	215 000 \$	459 000 \$	823 000 \$	1 114 000 \$	1 292 000 \$

## 2) Le prix du carburant

La Ville possède plusieurs véhicules et machineries qui nécessitent une quantité importante de carburant. De fait, cette dépense était de 693 000\$ en 2021 alors que nous avons connu un hiver relativement clément et moins de déplacements en général en raison de la pandémie. Tandis qu'en 2018 et 2019 où le prix moyen du diesel au litre était semblable à celui de 2021, la dépense variait plutôt aux alentours de 800 000\$ à 893 000\$ par année. Considérant que les prix sont partis en flèche en 2022, nous pourrions vraisemblablement dépenser 617 000\$ de plus en carburant en 2022, soit une hausse de 89% par rapport à 2021.

	2018	2019	2020	2021	Tendance 2022
Dépense en essence et diesel	893 000 \$	809 000 \$	670 000 \$	693 000 \$	1 310 000 \$
Prix diesel moyen annuel	130.70 \$	127.10 \$	107.30 \$	126.70 \$	191.80 \$

## 3) Le renouvellement des contrats qui sont sujet à une majoration en fonction de l'IPC

Les contrats avec les fournisseurs sont normalement sur une base de 5 ans incluant les options de renouvellement. Le cas échéant, la plupart comportent une clause qui prévoit des hausses de prix selon la variation de l'IPC. En 2020, celle-ci était de 0.7 % alors que celle de 2021 a été de 3.4%. Si la tendance se maintient, l'IPC de 2022 pourrait dépasser les 6% en considérant la moyenne des mois de janvier à avril 2022, ce qui aurait un impact considérable pour la Ville. Il est difficile de le quantifier mais cela pourrait représenter plusieurs centaines de milliers de dollars. À titre d'exemple, si on considère que l'enlèvement de la neige a coûté à la Ville, 6 894 310\$\* en 2021, il pourrait facilement en coûter 330 000\$ de plus en 2023 à la Ville, seulement à cause de l'IPC.

\*En excluant les frais d'administration

## 4) Les contrats en 2022 et 2023

Dans le cours normal des opérations d'une Ville, il y a des contrats à conclure ou à renouveler. Avec la hausse marquée du coût de la vie, la majorité des contrats seront impactés. Par exemple, pour le contrat de collecte des matières résiduelles qui était en appel d'offre en février 2022, la prévision budgétaire de la Ville était de 2 902 952 \$ alors que la seule soumission reçue a été de 5 167 055 \$, soit 78 % de plus que prévu.

## 5) Coûts d'infrastructure et de fonctionnement STELAP

Depuis l'arrêt de la Station de traitement de l'eau du Lac la Pêche (STELAP) en décembre dernier, des dépenses ont été engagées pour régler les problématiques à court et à long terme. De plus, des investissements importants seront requis pour mettre en place la solution permanente.

## 6) Entretien des infrastructures et bâtiments

À l'instar de plusieurs villes au Québec, Shawinigan possède un bon nombre d'infrastructures et de bâtiments vieillissants qui demandent différents entretiens annuellement. La hausse marquée des coûts de construction en 2021 laisse sous-entendre que les frais d'entretien des bâtiments et de différentes infrastructures seront beaucoup plus onéreux dans les prochaines années. Si la tendance se maintient, il pourrait facilement en coûter 500 000 \$ supplémentaire par année.

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Entretien bâtiments et infrastructures	1 225 000 \$	1 229 000 \$	1 325 000 \$	1 553 000 \$	2 018 900 \$
variation avec année précédente	8.70%	0.33%	7.81%	17.21%	30.00%

De plus, la Ville détient une quantité importante d'actifs sur son territoire, ce qui rajoute une complexité au niveau du suivi de ceux-ci, dû au volume à gérer, sans compter leurs coûts de maintien sans cesse croissants qui imposent un fardeau additionnel à la Ville. La mise en place éventuelle d'une politique sur la gestion des actifs pourra contribuer à diminuer l'imprévisibilité des dépenses futures concernant l'entretien de ses infrastructures et possiblement faire en sorte de les réduire en convertissant certains actifs à d'autres usages.

---

### Autres enjeux pour lesquels il est difficile de quantifier les impacts

---

#### 1) Les régimes de retraite

La loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal est venue décréter certaines mesures pour assurer la santé financière et la pérennité de ces régimes. Parmi celles-ci figure la suspension de l'indexation des rentes pour les retraités qui avaient ce statut en date du 31 décembre 2013. Des recours judiciaires ont été déposés par les différentes associations demandresses à l'effet que cette mesure portait atteinte à leur liberté fondamentale d'association en brimant leur droit de négocier collectivement leurs conditions de travail dont fait partie leur régime de retraite. L'argumentation était à l'effet qu'alors que les employés actifs sont en mesure de compenser autrement via un processus de négociation de leurs autres conditions de travail, les retraités ne sont plus en mesure de ce faire.

La Cour supérieure a donné raison aux parties demandresses à l'effet que l'abolition de l'indexation constituait une atteinte aux droits acquis des retraités sans que ne soit préservé le processus de négociation. Selon la Cour, cette violation ne pouvait se justifier en vertu du test de l'article 1 de la Charte canadienne puisque que la suspension d'un droit acquis d'un retraité ne se situe pas à l'intérieur de mesures raisonnables.

La cause a été portée en appel par les parties défenderesses et à ce stade-ci, il est impossible d'en prévoir l'issue. Comme la Ville est responsable du déficit actuariel des régimes de retraite avant le 31 décembre 2013, la décision attendue pourrait impliquer des sommes supplémentaires à payer pour la Ville dont les montants restent à définir.

## 2) Les changements climatiques

Bien qu'il soit difficile d'en quantifier le montant, les changements climatiques auront un effet financier sur la Ville pour les années à venir. Les impacts financiers des chaleurs torrides, des précipitations extrêmes, de la violence des vents, des glissements de terrain et des débordements de rivières ne sont pas à sous-estimer. Également, l'impact des cycles de gel et dégel sur les bâtiments municipaux autant que sur le réseau d'aqueduc et d'égout est non négligeable. Il est fort probable que ces dépenses supplémentaires importantes devront être prévues d'ici quelques années voire même, plus rapidement encore.

## 3) Pénurie de main d'œuvre

La pénurie de main d'œuvre engendre directement la baisse du nombre d'entrepreneurs soumissionnant sur les contrats municipaux. Quelques contrats sont venus confirmer cette tendance à la Ville de Shawinigan dernièrement. À titre d'exemple, un seul soumissionnaire s'est montré intéressé par un contrat pour la collecte de matières résiduelles tandis qu'un autre appel d'offre pour les citernes d'eau n'a reçu aucune soumission. Bien qu'il s'agît d'une problématique qui rejoint toutes les municipalités, il est important de le souligner ici puisqu'elle pourrait grandement jouer sur les finances de la Ville dans les années à venir.

Outre la main d'œuvre externe, la Ville est également impactée par le manque de ressources humaines. Il s'agit d'une problématique qui risque de persister dans le futur notamment en raison du vieillissement de la population. L'impact financier peut facilement se traduire du fait que nous devons aller chercher des consultants, des experts externes ou de la main d'œuvre par des sous-traitants pour réaliser différentes tâches. Également, il y a un impact autre que financier, soit la possibilité d'accumuler des retards sur différents projets, faute de personnel qualifié pour les mener à terme.

---

### Conclusion

---

Bien qu'il soit difficile de prédire l'impact financier réel dans le futur, les éléments soulignés ci-dessus contribuent à donner un aperçu des enjeux auxquels fait face la Ville de Shawinigan. Nous devons continuer à mettre des contrôles en place, à court et moyen terme, afin d'identifier les risques et voir à élaborer des solutions pour pallier aux hausses potentielles à venir.

Alain Gravel, CPA, OMA  
Trésorier  
Directeur du Service des finances

Kathleen Dubé, CPA  
Analyste financière